

A.M. CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 20 000 Euros
Siège Social : 158, Avenue Georges Guynemer
66000 PERPIGNAN

515 405 397 R.C.S. PERPIGNAN

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 19 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le 19 mai,
A 10 heures 30,

Les actionnaires de la Société « A.M. CONSTRUCTIONS », Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 Euros, divisé en 100 actions de 200 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social de la société sur convocation faite par le Président de la société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Domingos BATISTA RIBEIRO, préside la séance en sa qualité de Président.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Les statuts de la société,
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Le rapport de gestion du président,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres

documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- * Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- * Quitus au Président,
- * Affectation du résultat,
- * Approbation des conventions visées aux articles L 227-10 du Code de Commerce,
- * Rémunération de la présidence,
- * Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport.

Le Président résume la situation de l'entreprise au cours de l'année écoulée et expose l'avancement des projets en cours. Il commente les éléments chiffrés transmis aux actionnaires.

Divers échanges de vues ont lieu, et le Président répond à l'ensemble des questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve les comptes annuels, arrêtés à la date du 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne quitus au Président de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 102 053 Euros décide d'affecter le résultat de l'exercice, de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

* Résultat de l'exercice	102 053 Euros
--------------------------	---------------

Affectation décidée :

* A titre de dividendes pour	73 000 Euros
* Au poste « Autres réserves »	29 053 Euros

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, sous déduction :

- Des prélèvements sociaux au taux global de 18.6 %,
- De l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 %

Le poste « Autres réserves » passerait de 120 096 Euros à 149 149 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de 171 149 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport prescrit par la loi, approuve la convention n°1 poursuivie entre la société BEST HOUSES PROMOTION et la Société AM CONSTRUCTIONS, au cours de l'exercice.

Il est ici observé que Monsieur Antonio BATISTA, Président, associé ainsi que Monsieur Domingos BATISTA, Directeur Général associé, intéressés à cette convention ne peuvent prendre part au vote.

Cette résolution, ne peut être mise aux voix.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport prescrit par la loi, approuve la convention n°2 entre Monsieur Antonio BATISTA RIBEIRO et la Société AM CONSTRUCTIONS, portant sur une convention d'avances en compte courant non-rémunéré.

Il est ici observé que Monsieur Antonio BATISTA, Président, associé, intéressé à cette convention ne peut prendre part au vote.

Cette résolution, ne peut être mise aux voix.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport prescrit par la loi, approuve la convention n°3 entre Monsieur Domingos BATISTA RIBEIRO et la Société AM CONSTRUCTIONS, portant sur une convention d'avances en compte courant non-rémunéré.

Il est ici observé que Monsieur Domingos BATISTA, Directeur général, associé, intéressé à cette convention ne peut prendre part au vote.

Cette résolution, ne peut être mise aux voix.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération allouée au Président et au Directeur Général, au cours de l'exercice écoulé comme suit :

- Président : Monsieur Antonio BATISTA RIBEIRO : 10 926,30 Euros bruts,
- Directeur Général : Domingos BATISTA RIBEIRO : 5 923,88 Euros bruts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procès-Verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent Procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Antonio BATISTA RIBEIRO



A.M. CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 20 000 Euros
Siège Social : 158, Avenue Georges Guynemer
66000 PERPIGNAN

515 405 397 R.C.S. PERPIGNAN

BILAN SUR L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2025

certifiée conforme *Roline*
à l'original

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	2 990	2 990				
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	144 556	125 677	18 878	14 986	3 892	25.97
	Autres immobilisations corporelles	90 217	78 217	12 000	18 900	6 900	36.51
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	500		500	500		
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	4 492		4 492	4 492		
	Total de l'actif immobilisé (III)	242 755	206 884	35 870	38 878	3 008	7.74
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	318 707	11 386	307 321	277 324	29 997	10.82
	Autres créances	58 609		58 609	44 006	14 604	33.19
	Charges constatées d'avance	62 383		62 383	69 439	7 056	10.16
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	308 303		308 303	387 647	79 344	20.47
	Total de l'actif circulant (IV)	748 003	11 386	736 617	778 415	41 798	5.37
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)		990 758	218 270	772 487	817 293	44 806	5.48

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 000	20 000	20 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	2 000	2 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	120 096		120 096	
	Report à nouveau		198 680	198 680-	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	102 053	64 331	37 721	58.64
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	244 149	285 011	40 862-	14.34
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques		12 634	12 634-	100.00
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)		12 634	12 634-	100.00
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses	290	248	42	16.96
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	395 053	383 973	11 081	2.89
	Dettes fiscales et sociales	129 646	135 428	5 782-	4.27
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 350		3 350	
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	528 339	519 648	8 690	1.67
	Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		772 487	817 293	44 806-	5.48

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

528 339 519 648

SAS A.M. CONSTRUCTIONS

158 Avenue Georges Guynemer

66000 PERPIGNAN

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

BGEC EXPERTS ASSOCIES

940 AVENUE EOLE

Z.A MAS DELFAU - TECNOSUD II

66100 PERPIGNAN

04.68.66.61.18

ANNEXE

SOMMAIRE

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux	X
Art. 831-2 - Changements comptables	X

- INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

- INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations	X
Art. 832-2 - Détail des immobilisations, amortissements et dépréciations	X
Art. 832-5 - Informations relatives aux filiales et participations	X
Art. 832-8 - Dépréciations de l'actif circulant	X
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	X
Art. 832-10 - Précisions sur certains postes d'actif	X

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-11 - Capitaux propres	X
Art. 832-13 - Provisions et passifs éventuels	X
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	X
Art. 832-17 - Précisions sur certains postes de passif	X

- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Art. 832-19 - Précisions relatives à certains éléments	X
Art. 832-21 - Précisions relatives aux produits et charges inscrits en résultat	X

- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Art. 836-1 - Engagements hors bilan donnés et reçus	X
Art. 836-3 - Engagements pris en matière de crédit-bail	X

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Liste des principales méthodes

- Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **212-9 du PCG**.
- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières sont comptabilisés **en charges**, conformément aux articles **221-1 et 222-1 du PCG**.
- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Règles et méthodes :

Evaluation des immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances Immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des Créances et Dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des Créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Événements post-clôture

Néant

Informations significatives

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

L'exercice clos est marqué par la première mise en application du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et à la réforme du PCG obligatoirement applicable pour les exercices ouverts au 1er janvier 2025.

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2 990			2 990
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	132 529	12 027		144 556
Installations générales, agencements, aménagements divers	13 499			13 499
Matériel de transport	69 906	2 748	17 452	55 202
Matériel de bureau et matériel informatique	15 240	633		15 872
Mobilier	5 643			5 643
Immobilisations financières				
Participations	500			500
Autres immobilisations financières	4 492			4 492
TOTAL GENERAL	244 799	15 407	17 452	242 755

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2 990			2 990
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	117 543	8 135		125 677
Installations générales, agencements, aménagements divers	10 886	836		11 722
Matériel de transport	54 919	8 823	17 452	46 290
Matériel de bureau et matériel informatique	14 146	416		14 562
Mobilier	5 438	205		5 643
TOTAL GENERAL	205 921	18 415	17 452	206 884

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial		Non amortissable
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients		11 386			11 386
Autres provisions pour dépréciation					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

TOTAL		11 386			11 386
-------	--	--------	--	--	--------

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -
(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériels			12 027		
Matériel de transport			2 748		
Matériel de bureau et matériel informatique			633		
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			15 407		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Matériel de transport			17 452		
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			17 452		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels		8 135		
Installations générales, agencements		836		
Matériel de transport		8 823		
Matériel de bureau et matériel informatique		416		
Mobilier		205		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		18 415		

Amortissements - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport		17 452	
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL		17 452	

Dossier N°

000426 en Euros

Edité le 30/04/2026 à 14:41

Attestation de présentation des comptes

BGE C EXPERTS ASSOCIATES

000426 en Euros

000426 en Euros

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Néant

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 492	4 492	
Clients douteux ou litigieux	13 663	13 663	
Autres créances clients	305 044	305 044	
Personnel et comptes rattachés	1 672	1 672	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 264	4 264	
Groupe et associés	35 584	35 584	
Débiteurs divers	17 089	17 089	
Charges constatées d'avance	62 383	62 383	
TOTAL	444 192	444 192	

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES D'ACTIF -

(Art. 832-10)

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments

	Nature	Rythme de reprise en résultat
Charges constatées d'avance	62 383 €Chg. extern.exploitat.	sur l'exercice suivant

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions	2 0 0 . 0 0	1 0 0			1 0 0

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	2 0 0	1 0	
TOTAL	2 0 0		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	20 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	2 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		120 096		
Report à nouveau	198 680	55 765 -	142 915	
Résultat de l'exercice	64 331	64 331 -		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	285 011	0	142 915	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				2 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				120 096
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice		102 053		102 053
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres		102 053		244 149

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Litiges	12 634			12 634	
Provisions pour charges					
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	12 634			12 634	

Passifs éventuels

Néant

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	395 053	395 053		
Personnel et comptes rattachés	16 557	16 557		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 272	20 272		
Impôts sur les bénéfices	11 927	11 927		
Taxe sur la valeur ajoutée	66 707	66 707		
Autres impôts taxes et assimilés	14 183	14 183		
Groupe et associés	290	290		
Autres dettes	3 350	3 350		
TOTAL	528 339	528 339		

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES DE PASSIF -

(Art. 832-17)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Néant

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	88 809
Autres créances	17 374
Disponibilités	128
TOTAL	106 310

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	416
Dettes fiscales et sociales	1 209
Autres dettes	3 350
TOTAL	4 976

- PRÉCIS. RELATIVES AUX PRODUITS ET CHARGES INSCRITS EN RÉS. EXCEP. -

(Art. 832-21)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Reprise provisions/ litiges	12 634	78750000
TOTAL	12 634	

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
(dont les effets de commerce escomptés non échus)	
Autres engagements	
Loyers restant à payer /crédit bail en cours	37 313
TOTAL	37 313

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
Mobilier	37 313	1 640
TOTAL	37 313	1 640

Le 29/04/2026
BATISTA RIBEIRO DOMINGOS MIGUEL Directeur Général